



Mercredi 8 au Mardi 14 avril

Salle Arcé, Albi



Love on trial

Réalisation : Koji Fukada

Pays : Japon

Genre : Drame

Durée : 2h03

Adultes 2€

Enfants 1€

Jeune idole de la pop en pleine ascension, Mai commet l'irréparable : tomber amoureuse, malgré l'interdiction formelle inscrite dans son contrat. Lorsque sa relation éclate au grand jour, Mai est traînée par sa propre agence devant la justice. Confrontés à une machine implacable, les deux amants décident de se battre pour défendre leur droit le plus universel : celui d'aimer.

Ces dernières années au Japon, plusieurs affaires ont eu lieu dans lesquelles des jeunes filles qui étaient des idoles en activité ont été poursuivies en justice par leur agence pour avoir violé la clause de « non-relation » de leur contrat. Kôji Fukada explique : « *Le tribunal et le juge ont estimé que « le travail d'une idole consiste à accroître sa communauté de fans et que la clause de non-relation est un moyen légitime de préserver la réputation de pureté de l'idole ».*



Après une première réaction de colère de la part de Kôji Fukada face à l'incohérence et à l'hypocrisie morale de cette affaire, le cinéaste a commencé à penser aux deux jeunes gens concernés : « *Quelles étaient les pensées de ces deux personnes lors de leur procès ? Je crois qu'ils ont été conduits à se battre contre la société, mais également à réexaminer leur propre position. À travers le portrait de ces jeunes amoureux, le film illustre la solitude et les défis auxquels les gens sont confrontés lorsqu'ils osent se lever et se battre pour leur vie contre un système social vicieux déterminé à se moquer d'eux et à les briser* », se rappelle-t-il.